Les modalités de financements des actions FNP

Pour le financeur Caf :

Elaboration d'une grille d'analyse pour évaluer le financement et la subvention accordée aux projets tout en permettant une meilleure lisibilité et articulation des subventions avec les autres financeurs.

3 options de financement possible :

Option 1

Le porteur ne bénéficie pas d'autres financements de la CAF (pas de Prestation de service).

- Prise en compte du temps d'animation de l'action + 30% (pour le temps de préparation)
- Coût horaire 25 € brut/heure
- + Prise en compte du coût des autres intervenants
- + Prise en compte des fournitures

Option 2

Le porteur ne bénéficie pas d'autres financements de la CAF et fait intervenir les professionnel-le-s spécialisé-e-s de la structure (exemple psychologue…) ou des professionnel-le-s extérieurs à celle-ci.

- Prise en compte du temps d'animation de l'action + 30% (pour le temps de préparation)
- Coût horaire 125 € brut /heure
- + Prise en compte du coût des autres intervenants
- + Prise en compte des fournitures

Option 3

Cas particulier du cumul de financements pour les structures soutenues par des Prestations de services versées par la CAF

Les professionnels à temps plein avec ou sans cumul d'autres emplois peuvent le cas échéant valoriser les heures de préparation et d'animation de l'action en heures supplémentaires selon les modalités suivantes :

- Prise en compte du temps d'animation de l'action + 30% (pour le temps de préparation)
- Coût horaire forfaitaire 25 € brut/heure si le temps de travail du professionnel de la structure n'est pas déjà financé. (Justification obligatoire des ETP ou heures complémentaires pour l'action. A préciser dans la demande Elan dans le tableau « Liste des intervenants sur les actions ».
- + Prise en compte du coût des autres intervenants
- + Prise en compte des fournitures